

M. MACKENZIE garantit au député que le revenu provenant des ouvrages qui viennent d'être mentionnés est très considérable. Le revenu du canal Welland est de six à sept pour cent et celui des glissoires et estacades est de deux pour cent et demi.

M. McDONALD (Antigonish) trouve injuste que l'on s'oppose systématiquement à tous les crédits destinés à la Nouvelle-Écosse.

M. MACKENZIE signale qu'il s'oppose à ce crédit à cause de sa nature et que personne ne l'empêchera de dire ce qu'il pense, même si on lui dit qu'il pourrait avoir des ennuis avec la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. HOLTON dit que malgré tous les arguments des députés d'en face, il reste que ce crédit est pour l'achèvement et la réparation d'un quai de village. On peut dire la même chose du crédit pour participer à la construction d'un quai à Rivière-du-Loup, en haut.

L'hon. M. LANGEVIN explique que dans ce dernier cas, le crédit ne doit pas servir à la construction d'un quai de village. Il doit aider les autorités locales à aménager à l'embouchure de la rivière un chenal qui rendrait ce cours d'eau navigable sur une certaine distance vers l'amont.

L'hon. M. WOOD dit que cette discussion rappelle les altercations qui avaient lieu autrefois au Parlement de l'ancienne province du Canada à propos des crédits locaux. On avait pourtant décidé qu'il fallait demander des crédits uniquement pour des travaux publics afin d'éviter les querelles de clocher que les crédits pour les travaux locaux provoquent toujours. Il est regrettable à son avis que le gouvernement adopte l'ancien système qui déclenchera de nouvelles querelles entre les provinces si l'on ne veille pas au grain. Il est contre les budgets supplémentaires et il croit que cette tendance est jugée immorale en Angleterre où l'on a décidé dernièrement d'inscrire tous les crédits au budget général des dépenses, sauf quand il est absolument impossible de faire autrement.

L'hon. M. HOLTON dit que le système qui a été adopté par le gouvernement au cours de la présente session est nouveau, mais que les circonstances ont changé également. Plusieurs députés de la Nouvelle-Écosse qui étaient contre le gouvernement l'appuient maintenant.

Le crédit est voté.

Les crédits suivants sont votés sans discussion :

Législation :	1 250,00 \$
Arts, agriculture et statistiques :	50 000,00 \$
Immigration et quarantaine :	7 500,00 \$
Pénitenciers :	14 000,00 \$
Phares et service côtier :	20 950,00 \$

Pour faire face aux dépenses se rapportant à l'organisation et à l'administration du gouvernement de la Colombie-Britannique (en sus du revenu qui y se raperçu) : 125 000,00 \$

Pour payer la moitié du coût de l'exploration de la ligne frontière entre l'Ontario et les territoires du Nord-Ouest : 15 000,00 \$

Coût de l'impression des proclamations et ordres en conseil pour la mise à exécution des lois : 5 000,00 \$

Revenu de l'intérieur : 2 700,00 \$

Service postal : 12 500,00 \$

L'hon. M. LANGEVIN, en réponse à M. Mackenzie, explique que ce dernier crédit doit servir à instaurer un service postal à travers notre territoire jusqu'à Fort Garry.

M. MACKENZIE dit que c'est une très bonne nouvelle (*applaudissements*). Il est humiliant de devoir compter sur nos voisins pour acheminer le courrier d'une région de la Puissance à une autre.

L'étude du budget supplémentaire des dépenses est terminée.

M. STREET présente le second rapport du Comité de la bibliothèque.

* * *

STATUE DE SA MAJESTÉ

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER propose la résolution suivante : « Que l'autorisation de cette Chambre soit donnée pour l'achat par le Comité conjoint de la Bibliothèque du Parlement, aux prix qu'il jugera raisonnable, d'une statue de Sa Majesté et de bustes de leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, de M. Marshall Wood, et pour en porter le prix au compte des dépenses imprévues pour l'année courante. » Il explique que Son Excellence a approuvé la résolution.

L'hon. M. HOLTON demande des explications au sujet de la statue de Sa Majesté qui est dans la chambre du Sénat.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER dit qu'il croit savoir que c'est M. Marshall Wood qui a amené les statues et que celle de Sa Majesté a été placée dans la chambre du Sénat pour permettre aux membres du Parlement de l'examiner.

L'hon. M. HOLTON dit qu'il croit que la Commission des travaux a pris possession de la statue à son arrivée ici et que c'est elle qui l'a placée au Sénat. Il proteste contre cette irrégularité, car il estime que le gouvernement a mis la Chambre dans une situation délicate.

L'hon. M. LANGEVIN dit que le député se trompe. La Commission des travaux n'a pas pris possession de la statue. M. Wood a demandé la permission de mettre la statue au Sénat et celle-ci lui a été accordée. La Commission des travaux a envoyé quelques hommes pour l'aider à la placer à cet endroit.